



Municipalité de
Saint-Hubert-de-Rivière-
du-Loup

CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 2 novembre 2015, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère Mélanie Leblond, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

Est absent Monsieur Marco Morin, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont aussi présents : Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2015-11-239

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que soit ajouté à l'item **Affaires nouvelles**, le sujet suivant :

- Félicitations pour le maire

et que l'item Affaires nouvelles demeure ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2015
 - 3.2 Rapport des comités
 - 3.3 Présentation des documents et lettres adressées au Conseil municipal
 - 3.4 Comptes
 - 3.5 Transfert de crédits
 - 3.6 Présentation de la liste des comptes à recevoir
 - 3.7 Rapport du maire
 - 3.8 Demande d'opinion juridique pour le recouvrement de taxes dans le secteur du chemin des Érables
 - 3.9 Feuillet paroissial 2016 - Espace publicitaire
 - 3.10 Participation au Programme " Changez d'air "
 - 3.11 Projet I.M.P.A.C.T. 2016 - Demande d'appui financier
 - 3.12 Journée internationale des droits de l'enfant
 - 3.13 Heures d'ouverture du bureau de poste de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
 - 4.1 Entente pour le déneigement du terrain de la caserne incendie
 - 4.2 Rapport du directeur des travaux publics et autorisation de dépenses
 - 4.3 Subvention dans le cadre de l'amélioration du réseau routier - Rapport de l'année 2015
 - 4.4 Suivi du dossier Route 291 et Taché Est
 - 4.5 Activités géotechniques pour plans et devis - Travaux Taché Est et Principale
 - 4.6 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts - Mandat
 - 4.7 Approbation du formulaire de l'usage de l'eau potable



5. Aménagement, urbanisme et développement
 - 5.1 Demande d'achat de terrain sur la rue Industrielle - M. Vincent Lagacé
 - 5.2 Avis d'infraction - Protection des rives, du littoral et des plaines inondables
 - 5.3 Programmes d'aide financière pour la rénovation et la construction
6. Loisirs et Culture
 - 6.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs et autorisation de dépenses
 - 6.2 Appellation de l'aréna
 - 6.3 Contrat de service - Gestion du camping municipal et de la plage municipale
7. Ressources humaines, formation et rencontres
 - 7.1 Engagement du personnel saisonnier et sur appel pour l'entretien des chemins d'hiver
 - 7.2 Engagement du personnel saisonnier et sur appel pour l'aréna et le centre des loisirs
 - 7.3 Matinée Technique " Signalisation Routière "
 - 7.4 Rencontres
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2015-11-240

3.1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 OCTOBRE 2015**

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2015 à 20 h soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2. **RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

3.3. **PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉES AU CONSEIL MUNICIPAL**

3.3.1 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de mesdames Manon Belzile, Marie-Hélène Caron et Mélanie Leblond conseillères ainsi que celles de messieurs Claude Boucher et Bertrand Thériault, conseillers.

3.3.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 7 octobre 2015.

2015-11-241

3.4. **COMPTES**

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois d'octobre 2015, pour un total de 72 662,18 \$, tel qu'inscrit au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;



ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois d'octobre 2015 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 438-15 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit:

	<u>Total</u>
a) Dépenses d'administration et autres départements :	840.00 \$
b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	9 029.06 \$
c) Dépenses de loisirs :	640.00 \$

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 112 381,10 \$ tel qu'inscrit au registre des achats du 31 octobre 2015, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites au registre des achats du 31 octobre 2015 au montant de 112 381,10 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 438-15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-11-242

3.5. TRANSFERT DE CRÉDITS

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du « Journal du budget révisé 1 » les informant des transferts de crédits à faire au budget 2015, dont le total des transferts totalise un montant de 116 407,00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser le transfert de crédits totalisant un montant de 116 407,00 \$ à même le budget 2015, tel que présenté au conseil par le « Journal du budget révisé 1 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-11-243

3.6. PRÉSENTATION DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR

La directrice générale a remis à chacun des membres du Conseil municipal, une copie de la liste de tous les comptes à recevoir en date du 2 novembre 2015. Le total des montants à recevoir et qui est échu est de :

Description	Courant	1 an	2 ans	3 ans	Intérêts	Total
Taxes	63 218 \$	11 555 \$	4 464 \$	2 661 \$	3 715 \$	85 613 \$
Divers	19 490 \$	7 \$	14 \$	21 639 \$	14 529 \$	55 679 \$
Total	82 708 \$	11 562 \$	4 478 \$	24 300 \$	18 244 \$	141 292 \$

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu



D'envoyer une lettre à chacune des personnes et/ou entreprises endettées envers la municipalité comportant un solde supérieur à 200,00 \$ intérêts inclus concernant l'année 2015. Pour les années antérieures à 2015, une lettre sera transmise à chacune des personnes et/ou entreprises endettées envers la municipalité comportant un solde supérieur à 50,00 \$.

Dans la lettre qui sera transmise aux personnes et/ou entreprises, il leur sera mentionné qu'elles devront payer leur compte (années 2015 et antérieures s'il y a lieu) dans un délai d'un (1) mois après l'envoi de ladite lettre, sinon des procédures judiciaires seront intentées.

La lettre sera transmise par voie enregistrée pour les montants à recevoir égaux ou supérieurs à 300,00 \$ intérêts inclus. Pour les montants inférieurs à 300,00 \$, une lettre (ordinaire) sera transmise.

De plus, dans la lettre, il sera mentionné qu'aucune entente ne pourra être prise et que les montants devront être encaissés en totalité par la municipalité à la date mentionnée.

Par ailleurs, lorsque le délai d'un (1) mois sera écoulé, la firme Caza Marceau + Soucy Boudreau, Avocats est mandatée pour transmettre une mise en demeure aux contribuables dont les taxes demeurent impayées à l'égard de la municipalité. De plus, si les taxes demeurent impayées après le délai prévu dans la mise en demeure, la firme Caza Marceau + Soucy Boudreau, Avocats est mandatée pour entamer les procédures appropriées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.7. RAPPORT DU MAIRE

Le maire nous fait la lecture de son rapport annuel. Celui-ci sera inclus dans le journal le Saint-Hubert en bref, du mois de décembre 2015.

3.8. DEMANDE D'OPINION JURIDIQUE POUR LE RECOUVREMENT DE TAXES DANS LE SECTEUR DU CHEMIN DES ÉRABLES

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

1. De mandater la firme **Caza Marceau + Soucy Boudreau, Avocats** pour nous transmettre une opinion juridique en ce qui a trait au recouvrement des taxes pour deux (2) immeubles situés sur le chemin des Érables. Les terrains concernés appartiennent au Ministère des Ressources Naturelles, ils sont en location et certains locataires n'ont pas payé leurs taxes. Qui est responsable? Quels sont les recours pour la Municipalité? L'estimation pour le mandat est de 140 \$ plus taxes;
2. Que la firme **Caza Marceau + Soucy Boudreau, Avocats** soit également mandatée pour entreprendre les procédures appropriées pour récupérer les taxes et intérêts relatifs aux dossiers des locataires du chemin des Érables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.9. FEUILLET PAROISSIAL 2016 - ESPACE PUBLICITAIRE

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup réserve un espace publicitaire dans le feuillet paroissial 2016 pour un cout de 70 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-11-244

2015-11-245



Ce projet vise la sensibilisation des étudiants de 4e et 5e secondaires sur les conséquences et dommages collatéraux que peuvent engendrer le texto au volant, le non-port de la ceinture de sécurité et la vitesse.

L'évènement se traduit par un important scénario mettant en scène un accident de la route mortel impliquant des jeunes personnes qui se préparent pour leur soirée festive. Sont également présentées, les interventions des professionnels de la santé, du système judiciaire, des médias et même de la maison funéraire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-11-248

3.12. JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

CONSIDÉRANT QU'à travers le monde, la Journée internationale des droits de l'enfant est célébrée le 20 novembre pour commémorer l'adoption, par les Nations Unies, de la Déclaration des droits de l'enfant et de la Convention relative aux droits de l'enfant;

CONSIDÉRANT QUE c'est l'occasion idéale pour les jeunes d'ici d'exprimer leurs points de vue et de bâtir leur avenir;

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent a réuni des représentants d'organismes de la région au sein d'un comité afin de réfléchir sur les façons d'articuler et de souligner la Journée des droits de l'enfant sur le territoire bas-laurentien;

CONSIDÉRANT l'importance de veiller collectivement au mieux-être, au bon développement, au respect, à la protection et à l'avenir des enfants au Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup proclame la journée du 20 novembre « JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT » et invite la population à célébrer les enfants en tant qu'acteurs de leur propre vie au sein de notre collectivité et en tant que citoyens actifs pouvant réaliser leur plein potentiel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-11-249

3.13. HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE DE SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP

Correspondance (par courriel) de monsieur Bertrand Thériault conseiller, nous informant que la Maitre de postes du bureau de poste de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, demande que l'horaire d'ouverture du bureau de poste le jeudi devrait être modifié. Présentement, il est ouvert de 14 h à 18 h. Selon la Maitre de postes, cet horaire n'est pas utile, car peu de clients se présentent entre 17 h et 18 h, tandis que beaucoup de clients se présentent entre 13 h et 14 h.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup avise la Société canadienne des Postes de bien vouloir changer les heures d'ouverture du bureau de poste les jeudis, qu'il soit ouvert de 13 h à 17 h au lieu de 14 h à 18 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2015-11-246

3.10. PARTICIPATION AU PROGRAMME "CHANGEZ D'AIR"

CONSIDÉRANT que le programme CHANGEZ D'AIR ! fut en 2012-2013 un succès impressionnant, avec 5 686 participants et plus de 450 partenaires municipaux;

CONSIDÉRANT que la première édition du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage CHANGEZ D'AIR ! a permis des **réductions des émissions de particules fines estimées entre 271 et 440 tonnes métriques**, novices pour la santé humaine et pour l'environnement;

CONSIDÉRANT que fort de ce premier succès comme gestionnaire du programme CHANGEZ D'AIR !, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) récidive en mars 2016;

CONSIDÉRANT que l'objectif principal du programme est de réduire les émissions de particules fines causées par le chauffage au bois qui contribuent au smog hivernal et à la mauvaise qualité de l'air;

CONSIDÉRANT que le smog est associé à des coûts de santé élevés et à une augmentation de la mortalité due à des maladies cardiopulmonaires;

CONSIDÉRANT les objectifs spécifiques du programme CHANGEZ D'AIR ! qui sont de sensibiliser le grand public à l'utilisation responsable du combustible bois et aux meilleures pratiques de chauffage au bois, de contribuer à augmenter l'efficacité énergétique des ménages québécois et de diminuer les impacts du chauffage hivernal sur les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le programme CHANGEZ D'AIR ! vise à réduire la pollution occasionnée par l'utilisation d'appareils de chauffage au bois désuets et que leur remplacement permettra de réduire de manière significative la pollution atmosphérique, le smog hivernal ainsi que les maladies cardiaques et respiratoires;

CONSIDÉRANT que le programme CHANGEZ D'AIR ! offrira aux propriétaires admissibles des incitatifs financiers pour le retrait ou le remplacement de leur vieil appareil de chauffage au bois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup informe l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) de son intérêt à participer au programme CHANGEZ D'AIR ! en accordant un montant de cent-vingt-cinq dollars (125 \$) par vieil appareil de chauffage au bois retiré et un montant de cent-cinquante dollars (150 \$) par vieil appareil de chauffage au bois retiré et remplacé sur son territoire.

QUE la directrice générale madame Sylvie Samson soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tout document se rapportant audit programme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-11-247

3.11. PROJET I.M.P.A.C.T. 2016 - DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de payer un montant de 100 \$ pour appuyer financièrement la réalisation du projet I.M.P.A.C.T. 2016 qui sera présenté au cours de la semaine du 25 avril 2016 au Centre Premier Tech de Rivière-du-Loup.



4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2015-11-250

4.1. ENTENTE POUR LE DÉNEIGEMENT DU TERRAIN DE LA CASERNE INCENDIE

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

De payer un montant de 395 \$ à la Fabrique de Saint-Hubert, et ce, pour le déneigement de l'assiette de la servitude de passage accordée à la municipalité par la Fabrique de Saint-Hubert. La Fabrique de Saint-Hubert sera responsable de l'entretien, du nettoyage, du déneigement, etc., de l'assiette de la servitude de passage accordée à la municipalité par la Fabrique de Saint-Hubert ainsi que l'entretien de l'espace situé en avant de la caserne des pompiers, de façon à permettre le libre passage à pied et en véhicule de toute sorte, à partir de ladite caserne jusqu'au chemin public, étant la rue de l'église.

La Fabrique devra également s'assurer du libre passage des véhicules en tout temps devant la caserne incendie. De plus, la neige ne devra pas être transportée sur notre terrain situé au 4, rue Principale Nord.

Un premier versement de 198 \$ est payable le 31 janvier 2016 et un dernier versement de 197 \$ payable le 31 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-11-251

4.2. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2015	Solde disponible
1	02 33000 525	Entr. machinerie	12 676 \$	30 000 \$	4 606 \$
2	02 33000 661	Articles de nettoyage	100 \$	300 \$	0 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-11-252

4.3. SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - RAPPORT DE L'ANNÉE 2015

ATTENDU que le 16 juillet 2015, le Ministre des Transports, monsieur Robert Poéti nous a informés qu'il nous accordait une subvention maximale de 14 000 \$ pour les travaux d'amélioration de divers chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

QUE le conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup approuve les dépenses qui s'élèvent à un montant de 67 800,24 \$ pour les travaux exécutés en 2015 sur le chemin du Troisième Rang Sud-du-Lac, conformément aux exigences du ministère des Transports.



QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.4. SUIVI DU DOSSIER ROUTE 291 ET TACHÉ EST

Le maire donne un compte rendu du suivi du dossier relatif au projet de réfection de la route 291 et du chemin Taché Est, partie urbanisée.

4.5. ACTIVITÉS GÉOTECHNIQUES POUR PLANS ET DEVIS - TRAVAUX TACHÉ EST ET PRINCIPALE

ATTENDU que dans le cadre du projet des travaux sur le chemin Taché Est et sur les rues Principales Nord et Sud, nous devons obtenir des références géotechniques complémentaires, soit la réalisation d'une étude environnementale phase 1 et des sondages complémentaires à l'étude géotechnique;

ATTENDU que selon l'échéancier révisé du projet, ce mandat devra être réalisé rapidement afin d'avoir les références et recommandations requises au plus tard le 15 novembre prochain;

ATTENDU qu'une estimation des coûts pour ce mandat a été demandée à M. Noël Huard de la Firme Englobe;

ATTENDU que l'offre totale pour ce mandat s'élève à 20 665 \$ plus taxes, tel que décrit ci-après :

• Évaluation environnementale phase 1 :	2 200.00 \$
• Plus pour les chemins de contournement :	300.00
• Caractérisation environnementale sommaire :	1 730.00
• Étude géotechnique (13 puits) :	16 435.00
Total :	20 665.00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte la proposition d'honoraires au montant de 20 665 \$ plus taxes de la Firme Englobe pour la réalisation d'une étude environnementale phase 1 et de sondages complémentaires à l'étude géotechnique tel que décrit dans leur proposition d'honoraires du 2 novembre 2015;

Cette autorisation est conditionnelle à l'approbation au préalable par le Ministère des Transports ainsi qu'aux précisions que devra fournir le Laboratoire **Englobe**.

S'il y a des ajustements dans les coûts, ils ne devront pas dépasser 25 000 \$ incluant les taxes, car dans ce cas, nous devons faire un appel d'offres par voie d'invitation à au moins 2 entreprises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-11-253



2015-11-254

4.6. PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVÈLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUTS - MANDAT

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

1. Que la firme Tetra Tech soit mandatée pour la réalisation du nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts, selon les exigences et critères du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), et ce, tel que décrit dans leur offre de services du 22 octobre 2015;
2. Le plan d'intervention devra être réalisé en conformité avec les exigences requises dans le *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées*, rédigé en novembre 2013 par le MAMOT;
3. Pour la réalisation du nouveau plan d'intervention, le cout est de 14 380 \$ plus taxes. Ce cout exclut les frais des firmes spécialisées pour des nouvelles inspections télévisées des conduites d'égouts et/ou pour l'adaptation des rapports d'inspection antérieurs selon les nouveaux indicateurs. La définition du mandat et la demande de prix sont cependant incluses. L'inspection de chaussée avec auscultation automatisée par une firme spécialisée n'est pas incluse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-11-255

4.7. APPROBATION DU FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

ATTENDU que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (la Stratégie) a été mise en place en mars 2011 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour répondre à l'engagement 49 de la Politique nationale de l'eau.

ATTENDU que cette stratégie s'inscrit dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau, dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable;

ATTENDU que pour l'ensemble du Québec, les objectifs de la Stratégie visés pour le Bilan 2016 sont :

- une réduction d'au moins 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne par rapport à 2001;
- une réduction du taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20 % du volume total d'eau distribuée et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètres de conduite.

ATTENDU que l'approbation annuelle du formulaire de l'usage de l'eau potable représente une condition d'admissibilité pour toute demande d'aide financière présentée dans les volets eau des programmes d'infrastructures;

ATTENDU que nous avons reçu en date du 26 octobre 2015, l'approbation par le MAMOT de notre formulaire de l'usage de l'eau potable pour l'année 2014;

ATTENDU que puisque la valeur d'au moins un des indicateurs de performance est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante, l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels (Industries, Commerces et Institutions), les immeubles mixtes ciblés, les immeubles municipaux et sur un échantillon d'immeubles résidentiels est requise d'ici le 1er septembre 2017 pour l'approbation du formulaire;

ATTENDU que la valeur concernée des indicateurs de performance qui rendrait obligatoire l'installation de compteurs d'eau, est le nombre de litres par jour par personne. La norme du Ministère ne doit pas dépasser 366 litres tandis que notre résultat est de 374 litres par jour par personne;



ATTENDU les travaux qui sont prévus en 2016 et 2017 sur notre réseau d'aqueduc situé sur les rues Principale Nord et Sud et sur le Chemin Taché Ouest, travaux qui vont permettre de remettre à neuf notre réseau dans ce secteur;

ATTENDU que nos travaux vont permettre de diminuer grandement le nombre de litres par jour par personne, ce qui va permettre d'être dans les normes imposées par le MAMOT;

ATTENDU les couts que nous devons déboursier seulement pour les travaux de réfection de notre réseau d'aqueduc;

POUR TOUTES CES CAUSES,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que le conseil municipal demande au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire, l'autorisation de reporter la date de notre obligation d'installer des compteurs d'eau;

Que suite au premier bilan sur l'eau potable qui sera effectué après la fin de nos travaux de réfection, si la norme n'est toujours pas acceptable, la Municipalité entreprendra les démarches pour l'installation de compteurs dans les immeubles non résidentiels (Industries, Commerces et Institutions), les immeubles mixtes ciblés, les immeubles municipaux et sur un échantillon d'immeubles résidentiels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2015-11-256

5.1. DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN SUR LA RUE INDUSTRIELLE - M. VINCENT LAGACÉ

Correspondance de monsieur Vincent Lagacé pour l'entreprise **Vince Mécanique**, nous informant de son intérêt de faire l'achat d'une partie de terrain additionnelle sur la rue Industrielle pour son projet d'un garage de mécanique, soit une largeur de 50 pieds par 200 pieds de profondeur.

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

1. Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de vendre à monsieur Vincent Lagacé pour l'entreprise **Vince Mécanique**, un terrain, sans adresse civique, situé sur la rue Industrielle;
2. Les dimensions du terrain seront approximativement de 50 pieds de façade et 200 pieds de profondeur, soit de même profondeur que le terrain lui appartenant déjà;
3. Le cout du terrain est de 0,15 \$ du pied carré et les frais reliés à l'arpentage sont à la charge de l'acquéreur;
4. Que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document relatif à cette transaction, à recevoir le prix et à donner quittance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2015-11-257

5.2. AVIS D'INFRACTION - PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

Un avis d'infraction a été transmis pour des travaux effectués sur les propriétés situés sur les lots 12-P, 12-B-P, travaux contrevenant à l'application du règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et contrevenant également à la politique et du RCI pour la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Le contrevenant devait cesser les travaux et remettre les lieux dans leur état d'origine le plus rapidement possible. Le contrevenant avait jusqu'au 1er novembre 2015 pour signifier à l'inspecteur en bâtiment et en environnement ses intentions.

La Municipalité a été avisée aujourd'hui même, soit le 2 novembre 2015, que le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, va intervenir dans ce dossier dans les prochains jours et nous avisera de leur conclusion et des suites à donner à ce dossier.

Madame Julie Lemieux inspecteur en bâtiment et en environnement nous a transmis un rapport sur ce dossier et nous informe que l'ensemble du dossier contrevient aux règlements municipaux.

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron appuyé par M. Bertrand Thériault et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup ordonne l'arrêt des travaux entrepris par la compagnie Gestion M.A.J. Boucher Inc. et que celle-ci entreprenne les démarches pour la remise en état des lieux. De plus, la Municipalité mandate l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'aviser la compagnie Gestion M.A.J. Boucher Inc. de venir s'entendre pour la remise en état des lieux et de prévoir l'application des sanctions prévues à notre réglementation d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-11-258

5.3. PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION ET LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT l'entente avec la Corporation de Développement Touristique et Économique (CDTE) en ce qui a trait au Programme d'encouragement à la rénovation et à la construction, volets 1 et 2;

CONSIDÉRANT que les municipalités possèdent et exercent les pouvoirs qui leur sont confiés expressément dans les lois qui encadrent leur action et que ces lois indiquent dans quelle mesure et à quelles fins les municipalités peuvent octroyer de l'aide;

CONSIDÉRANT qu'en dehors de ces dispositions, toute aide financière pour des particuliers ou des entreprises est prohibée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, l'aide aux personnes et organismes ne peut être constituée de crédits de taxes ou de remise d'intérêts;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup veut mettre un terme à ces programmes afin de respecter les lois municipales;

CONSIDÉRANT que notre programme, volet 1, donne droit à des remises de taxes sur une période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire mettre fin à ces programmes d'aide, mais veut également respecter les engagements déjà pris;

EN CONSÉQUENCE,



Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

1. Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup décide de mettre fin au Programme d'encouragement à la construction et à la rénovation, volets 1 et 2, et ce, en date du 2 novembre 2015;
2. D'informer la Corporation de Développement Touristique et Économique (CDTE) de Saint-Hubert ainsi que toutes les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup (incluant la MRC) de la présente décision;
3. Que les travaux demeurant admissibles au programme devront avoir obtenu leur permis le ou avant le 2 novembre 2015;
4. Qu'à compter de janvier 2019, plus aucun crédit de taxes ne sera octroyé en ce qui a trait à ces programmes; ce sera la fin des engagements pris avant le 2 novembre 2015, et ce, peu importe s'il reste des soldes sur certains dossiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. LOISIRS ET CULTURE

2015-11-259

6.1. RAPPORT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Le technicien d'intervention en loisirs nous a transmis un rapport des activités réalisées en octobre 2015 et celles prévues en novembre ainsi qu'une liste des achats à faire autoriser par le Conseil municipal.

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2015	Solde disponible
1	23 08703 722	<u>Centre des loisirs</u> Mise à jour du système alarme incendie suite à la visite des préventionnistes de la ville de Rivière-du-Loup	1 837 \$	16 250 \$	nil
2	23 08703 726	<u>Ameublement/ équip. bur loisirs :</u> Achat d'une caisse enregistreuse pour le casse-croûte de l'aréna et pour les entrées libres. Il est à noter que le montant sera remboursé à 80% par Revenu Québec	4 183 \$	nil	nil

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-11-260

6.2. APPELLATION DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT les allégations a l'endroit de Maitre Marcel Aubut;

CONSIDÉRANT la reconnaissance de certains faits de la part de Maitre Marcel Aubut lors des excuses présentées par celui-ci sur les ondes des médias nationaux;



CONSIDÉRANT que notre aréna est beaucoup fréquenté par des jeunes;

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accorde au respect de la gente féminine;

POUR TOUTES CES CAUSES,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que le conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup juge à propos de retirer le nom de "Marcel Aubut" de notre aréna municipal;

Que cette résolution soit transmise à Maitre Marcel Aubut afin de l'informer de cette décision.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-11-261

6.3. CONTRAT DE SERVICE - GESTION DU CAMPING MUNICIPAL ET DE LA PLAGES MUNICIPALE

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

De modifier le contrat de service que nous avons avec monsieur Bernard Goulet concernant la concession pour l'exploitation du terrain de camping municipal et de la plage du lac de la Grande-Fourche. La modification du contrat concerne la preuve d'assurances que devra nous présenter le gestionnaire avant le début de chacune des saisons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES

2015-11-262

7.1. ENGAGEMENT DU PERSONNEL SAISONNIER ET SUR APPEL POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

1. Les membres du personnel qui travailleront pour la Municipalité pour l'entretien des chemins d'hiver, à temps plein, saisonnier, pour la saison 2015-2016, sont messieurs Christian Boucher et Marc Beaulieu;
2. Que messieurs Mario Côté, Luc Malenfant, Guy St-Pierre, Gaston Lévesque, Martin Beaulieu, Mathieu St-Pierre, Alexandre Ouellet, Jeannot Tremblay et Berthier Sirois (souffleuse) soient engagés sur appel pour l'entretien des chemins d'hiver pour l'année 2015-2016.
3. Les conditions de travail pour toutes les personnes ci-haut mentionnées sont celles stipulées dans les conventions en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2015-11-263

7.2. ENGAGEMENT DU PERSONNEL SAISONNIER ET SUR APPEL POUR L'ARÉNA ET LE CENTRE DES LOISIRS

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

1. Que monsieur Ghislain Ouellet responsable de la glace débute son mandat pour la saison 2015-2016, le 29 novembre 2015;
2. Que monsieur Martin Tardif soit engagé comme préposé à la glace, sur appel.
3. Les conditions de travail sont celles stipulées dans la convention en vigueur pour leur type d'emploi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-11-264

7.3. MATINÉE TECHNIQUE "SIGNALISATION ROUTIÈRE"

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser le directeur des travaux publics à participer à la formation Matinée Technique "Signalisation Routière" qui se donnera à Rimouski le 10 novembre 2015. Les frais d'inscription qui sont de 50 \$ et les frais de déplacement seront payés par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.4. RENCONTRES

- Rencontre avec le personnel affecté à l'entretien des chemins d'hiver, le 9 novembre 2015 à 19 hres;
- Comité de revitalisation le 10 novembre 2015 (à confirmer);
- Rencontre de travail pour la 291 et Chemin Taché Est avec le comité de revitalisation et BPR : probablement dans la semaine du 16 novembre;
- Rencontres pour le budget les 23 et 30 novembre;
- Conseil municipal de Saint-Cyprien concernant la collecte des ordures, date à confirmer.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1. FÉLICITATIONS POUR LE MAIRE

Monsieur Bertrand Thériault conseiller mentionne que cela fait déjà deux (2) ans que l'équipe du conseil en place travaille ensemble et fait mention que le maire a fait un bon travail de rassembleur. M. Thériault demande une main d'applaudissement sur le bon travail effectué par le maire.

Le maire remercie M. Thériault et les personnes présentes et mentionne que nous avons une très bonne équipe, les membres du conseil s'impliquent et c'est très agréable de travailler ensemble. Il souligne aussi que notre conseil présente la parité hommes/femmes et l'importance de cet équilibre.



9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

2015-11-265


10. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 21 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Boucher conseiller.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Gilles Couture
maire


Sylvie Samson
directrice générale

